

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DASES 18 Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association "Mains Libres" (1er).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 28 février 2007 relative à la mise à disposition gracieuse des locaux situés dans le Forum des Halles (1er) conclue entre la Ville de Paris et l'association "Mains Libres" ;

Vu la convention d'objectifs du 28 février 2007 conclue entre la Ville de Paris et l'association "Mains Libres" visant à définir les modalités de fonctionnement du service de bagagerie ;

Vu le protocole du 28 février 2007 instituant un comité d'évaluation de la bagagerie des Halles conclu entre la Ville de Paris, l'association "Mains Libres", l'association "Emmaüs", l'association "Aux Captifs, la Libération" et le centre social "La Clairière" ;

Vu l'avenant n° 1 du 27 décembre 2007 conclu entre la Ville de Paris et l'association "Mains Libres" prolongeant, d'un an à compter du 1er mars 2008, la convention relative à la mise à disposition gracieuse de locaux du 28 février 2007 susvisée ;

Vu l'avenant n° 1 du 27 décembre 2007 conclu entre la Ville de Paris et l'association "Mains Libres" prolongeant, d'un an à compter du 1er mars 2008, la convention d'objectifs du 28 février 2007 susvisée ;

Vu l'avenant n° 2 du 23 juillet 2009 conclu entre la Ville de Paris et l'association "Mains Libres" prolongeant, jusqu'à la démolition du pavillon Lescot dans le cadre du projet de réaménagement général du Forum des Halles, la convention relative à la mise à disposition gracieuse de locaux du 28 février 2007 susvisée ;

Vu l'avenant n° 2 du 23 juillet 2009 conclu entre la Ville de Paris et l'association "Mains Libres" prolongeant, jusqu'à la démolition du pavillon Lescot dans le cadre du projet de réaménagement général du Forum des Halles, la convention d'objectifs du 28 février 2007 susvisée ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant n° 3 à la convention d'objectifs du 28 février 2007 relative à la Bagagerie des Halles mise en place par l'association "Mains Libres" ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à signer, avec l'association "Mains Libres", dont le siège social est situé au 15 rue Saint Denis (1er), un avenant n° 3 à la convention d'objectifs du 28 février 2007 définissant les modalités de fonctionnement de la bagagerie. Cet avenant est joint au présent délibéré.